



Constat et recommandations
de la Société de Gestion des Ressources du Bas-St-Laurent

Déposé dans le cadre de la consultation sur le projet d'aires protégées au Bas-St-Laurent

Mai 2013

La Société de Gestion des Ressources du Bas-St-Laurent est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1978. Son principal mandat est de développer et promouvoir les activités qu'offre le territoire de la zone d'exploitation contrôlée (Zec) du Bas-St-Laurent. Son conseil d'administration est composé de 9 membres élus et non rémunérés. L'objectif fondamental de ce modèle de gestion unique au monde est de permettre à tous d'avoir accès aux différentes ressources fauniques et récréatives que peut offrir ce genre de territoire et en assurer la pérennité.

La gestion de la Zec repose sur les principes suivants :

- La conservation de la faune et de son habitat
- L'accessibilité à la ressource pour l'ensemble des citoyens
- La participation des membres à la gestion
- L'autofinancement des opérations

Le territoire de la Zec BSL offre un habitat de qualité pour l'orignal et plusieurs autres espèces de gros gibier. La Zec BSL fait partie des territoires les plus productifs au Québec pour la récolte d'orignaux, c'est d'ailleurs ce qui en fait sa renommée. Les travaux d'aménagement forestier ont grandement participé à ce succès. De plus, il y a déjà certaines mesures de protection applicables dans les milieux humides et dans les bandes riveraines des lacs et des cours d'eau favorisant ainsi la protection des sites de frai. Par contre, il y a toujours place à amélioration et nous en sommes conscients.

Nous avons assisté à la consultation publique présentée par la CRÉ BSL à Rimouski en mars dernier. Par la suite, nous avons demandé aux représentants de la CRÉ de venir faire une présentation plus personnalisée étant donné qu'une partie de territoire dont nous avons la gestion a été directement touchée par le territoire d'intérêt pour l'implantation de l'aire protégée de la Rivière Patapédia.

Nous avons demandé à l'équipe GIR du BSL de nous fournir l'ensemble des différentes affectations qui se retrouvent sur le territoire de la Zec BSL.

Suite à l'analyse des différents renseignements obtenus, on peut estimer que le territoire de la Zec BSL est couvert par environ 17% en affectations de toutes sortes et ce en incluant le projet d'aire protégée de la rivière Patapédia. La majorité, plus de 50%, est de catégorie Aire de confinement du cerf de Virginie. Nous sommes conscients que les autres types d'affectations que les aires protégées de catégorie III n'interdisent pas nécessairement les travaux d'aménagement forestier ni les autres types d'interventions industriels.

Nous sommes également conscients que l'implantation d'une aire protégée pourrait nous occasionner des charges supplémentaires liées à l'entretien du réseau routier et à l'application possible d'une réglementation plus sévère liée à l'aménagement de traverses de cours d'eau et autres types d'interventions.

Finalement, voici le constat et les commentaires de la direction de la Zec BSL concernant l'implantation des aires protégées et plus précisément celle de **la rivière Patapédia** :

Nous reconnaissons l'importance de préserver des territoires dans le but de créer des vieilles forêts ou des milieux intacts pour favoriser la biodiversité.

Nous ne croyons pas qu'il n'est nécessaire pour l'instant d'en augmenter sa superficie étant donné la présence de nombreux autres types d'affectations déjà établis sur le territoire et qu'il y a en place des mesures applicables qui favorisent la protection des milieux humides ou vulnérables.

Nous désirons être informé et impliqué lors de la délimitation finale pour l'implantation de l'aire protégée en question.

Nous aimerions qu'une partie des budgets du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier soit réservée pour l'entretien des chemins dans les aires protégées.

Nous aimerions une certaine ouverture pour que le statut du territoire visé puisse être éventuellement modifié si de nouveaux statuts s'avèrent plus appropriés tel celui d'aire protégée avec utilisation polyvalente des ressources comme mentionné dans le mémoire de la Table régionale de la faune du Bas-St-Laurent.

Étant donné notre manque de connaissances envers les autres territoires d'intérêt, nous laisserons le soin aux intervenants visés d'émettre leurs commentaires.

Peter Camden

Peter Camden
Directeur général.
Zec Bas-St-Laurent